COMMUNE DE BESSINES-SUR-GARTEMPE

Prescription de la révision allégée n°1 du PLU

Par délibération en date du 16 septembre 2022, le conseil municipal a prescrit la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme et définit les objectifs poursuivis. Les modalités de la concertation sont précisées dans la délibération du 25 novembre 2022.

Ces délibérations font l'objet d'un affichage en Mairie et peuvent être consultées en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public.